

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

PENAP Quincieux

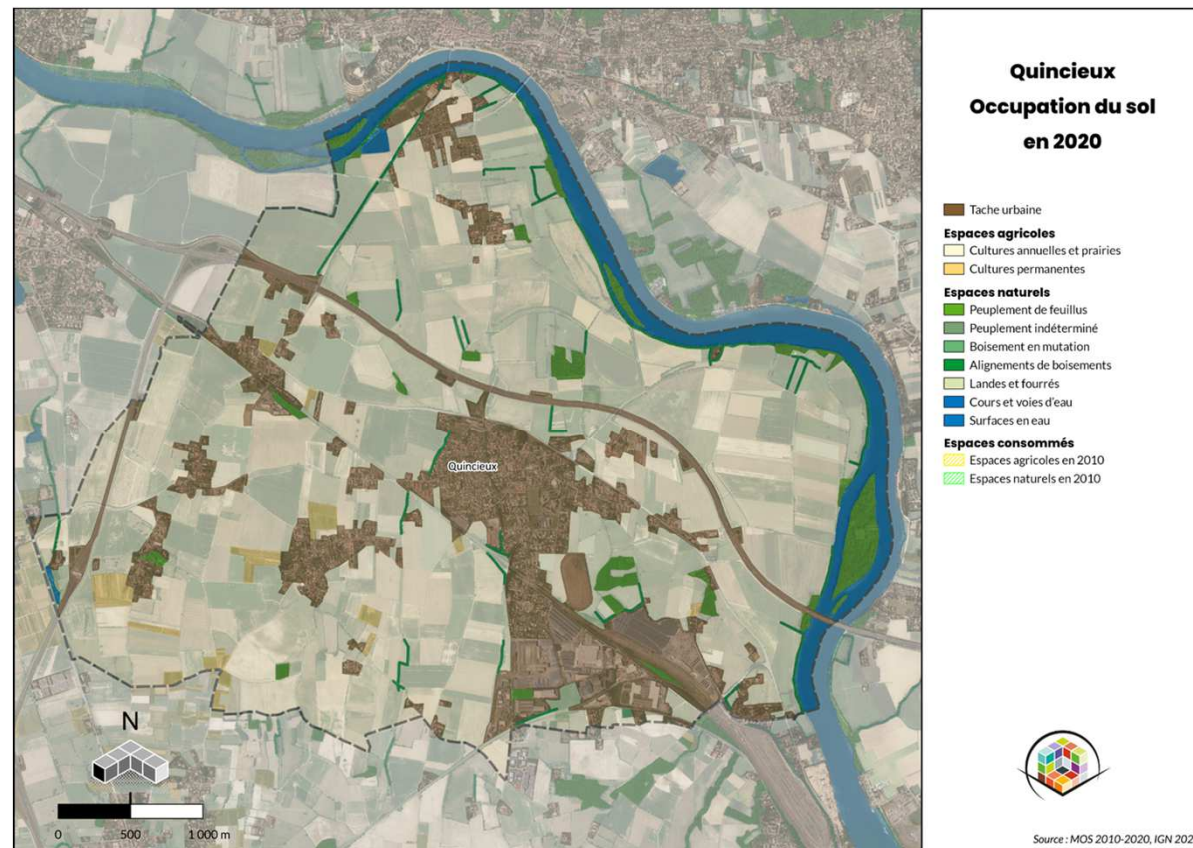
9 octobre 2023 – réunion publique – Quincieux

POUR PROTÉGER DURABLEMENT LES ESPACES
AGRICILES ET NATURELS

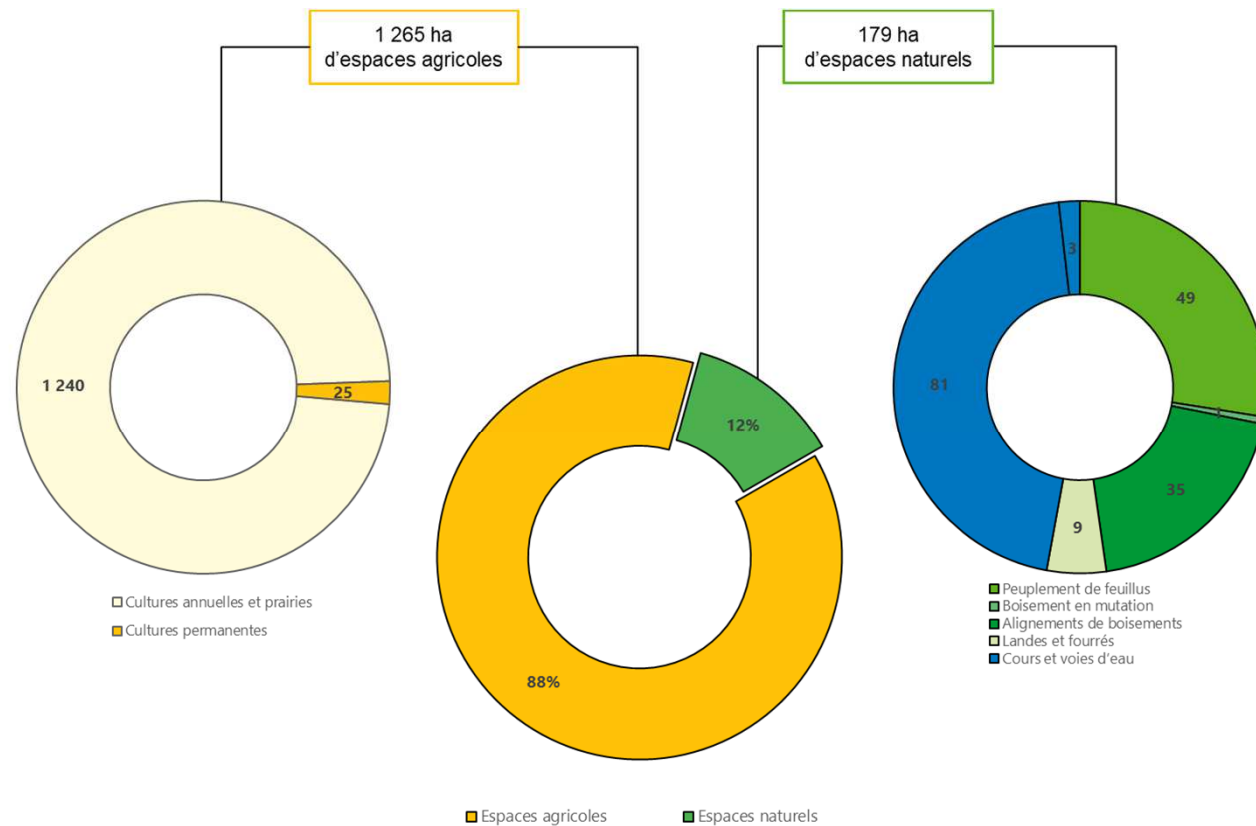
Portrait de territoire

POUR PROTÉGER DURABLEMENT LES ESPACES
AGRICILES ET NATURELS

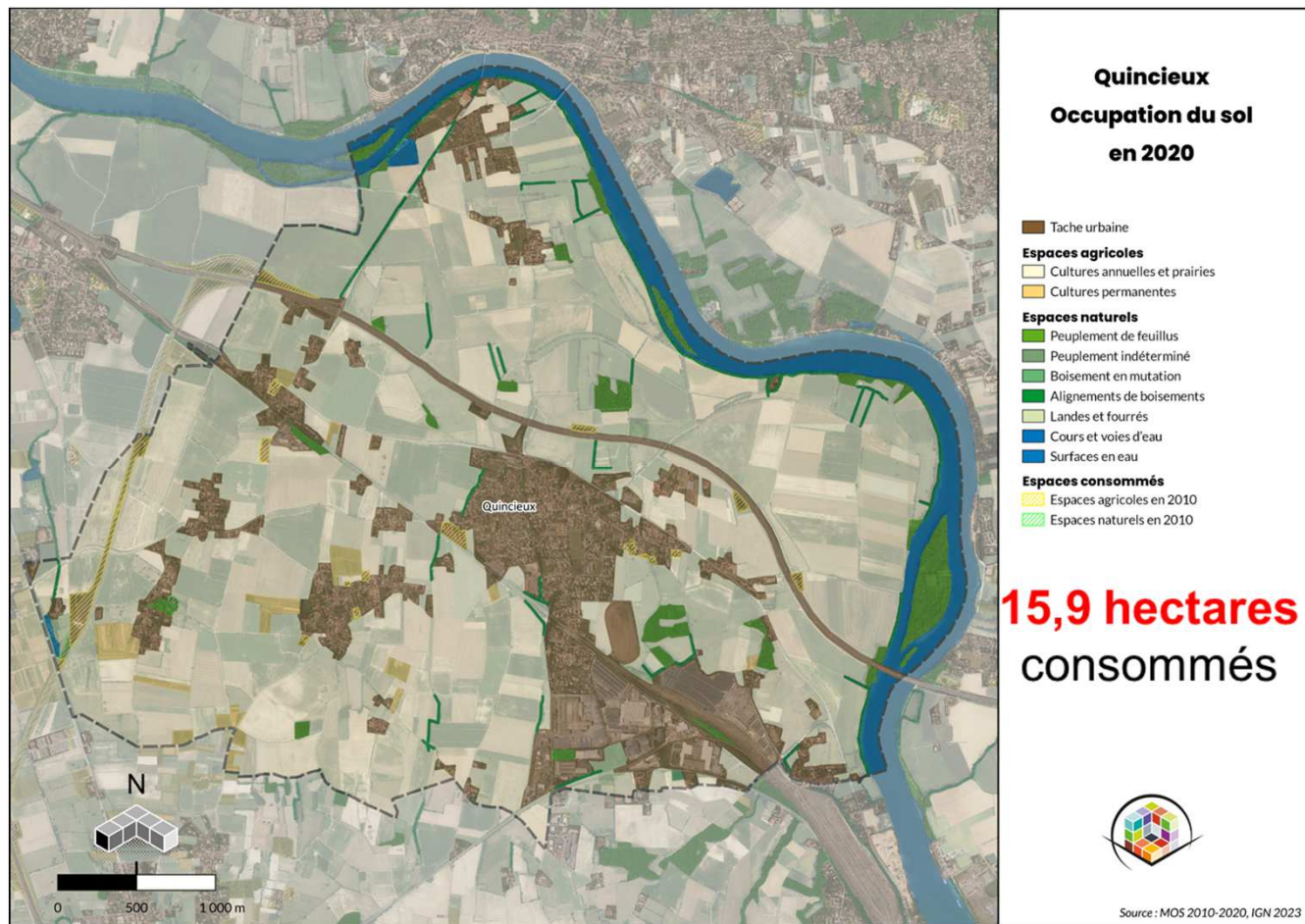
Occupation des sols



Occupation des sols

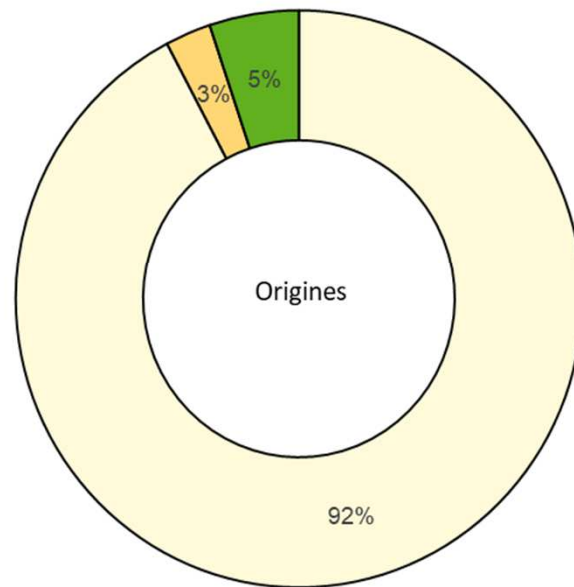


Consommation d'espaces naturels et agricoles



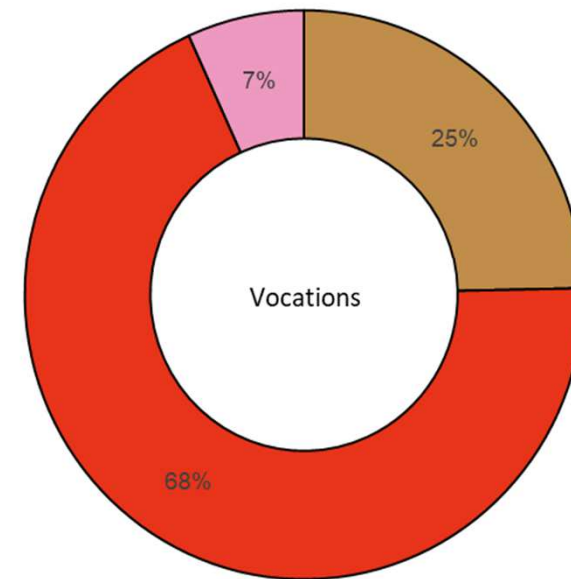
Consommation d'espaces naturels et agricoles

95%
d'origine agricole



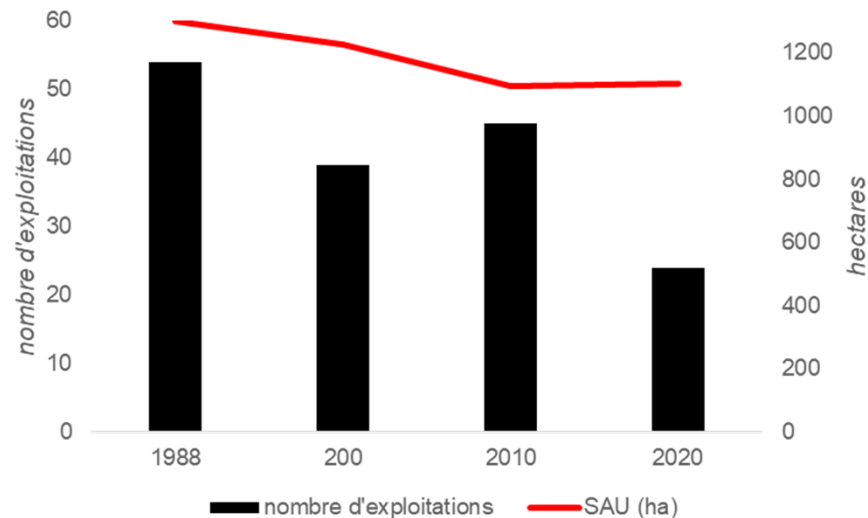
□ Cultures annuelles et prairies □ Cultures permanentes
■ Peuplement de feuillus

5 hectares
hors infrastructures



■ Zones bâties d'habitat
■ Infrastructures routières et ferroviaires
■ Zones de chantiers, de décharges et d'extractions de matériaux

Une commune très « agricole »



24 exploitations en 2020

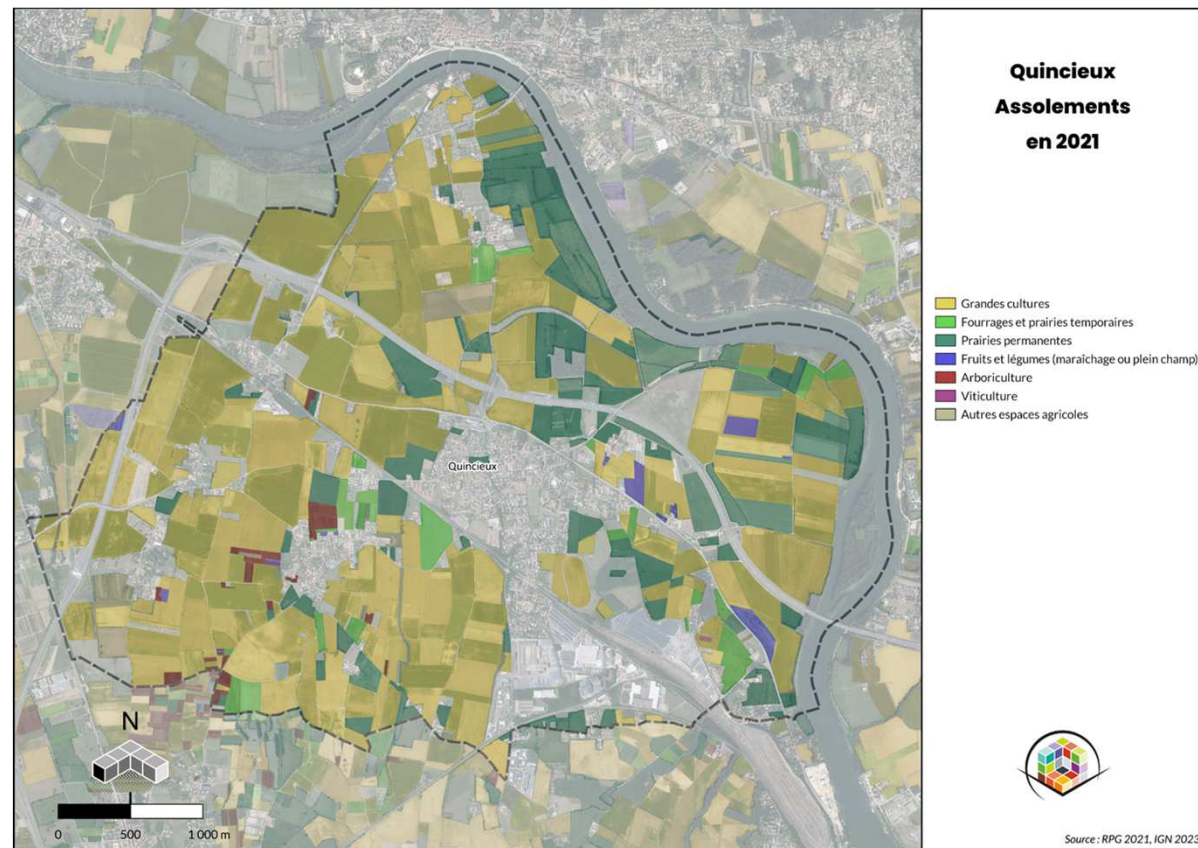
soit 10% des effectifs de la Métropole
mais presque moitié moins qu'en 2010

Une SAU de 1 100 ha, soit la plus grande de la Métropole
dont la plus grande SAU prairiale communale

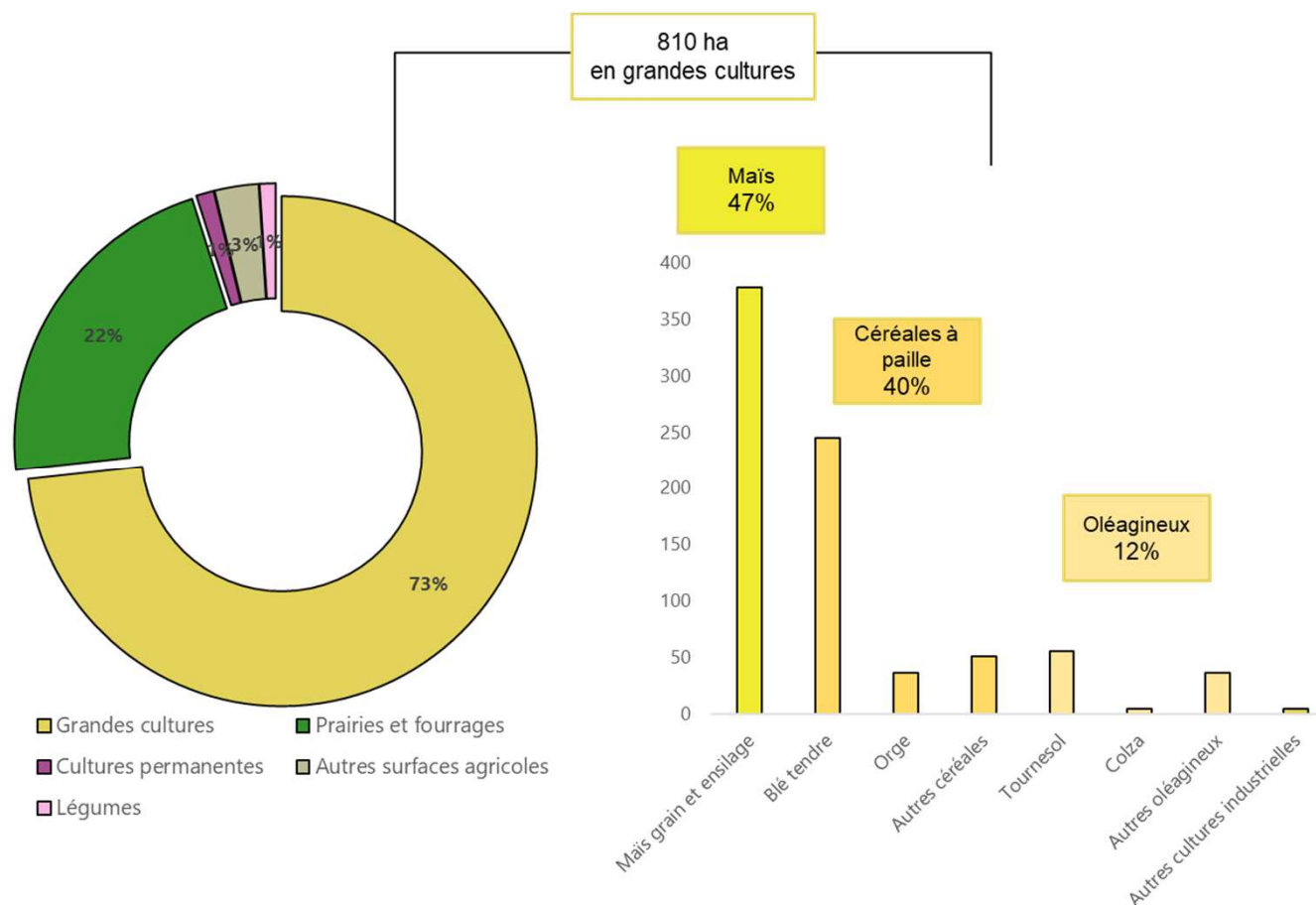
Un tiers du cheptel de la Métropole

Quincieux est la commune avec l'élevage le plus important

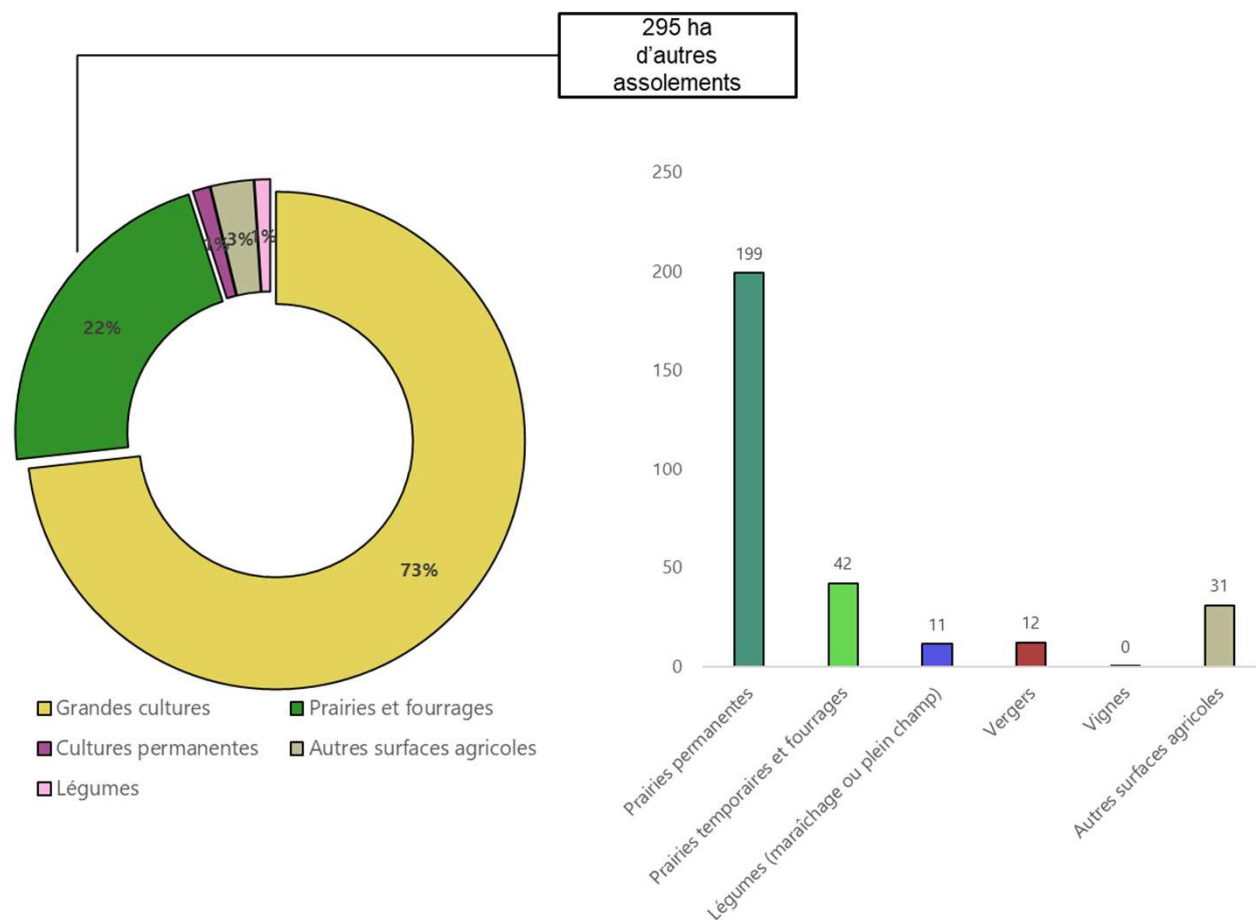
Les productions agricoles



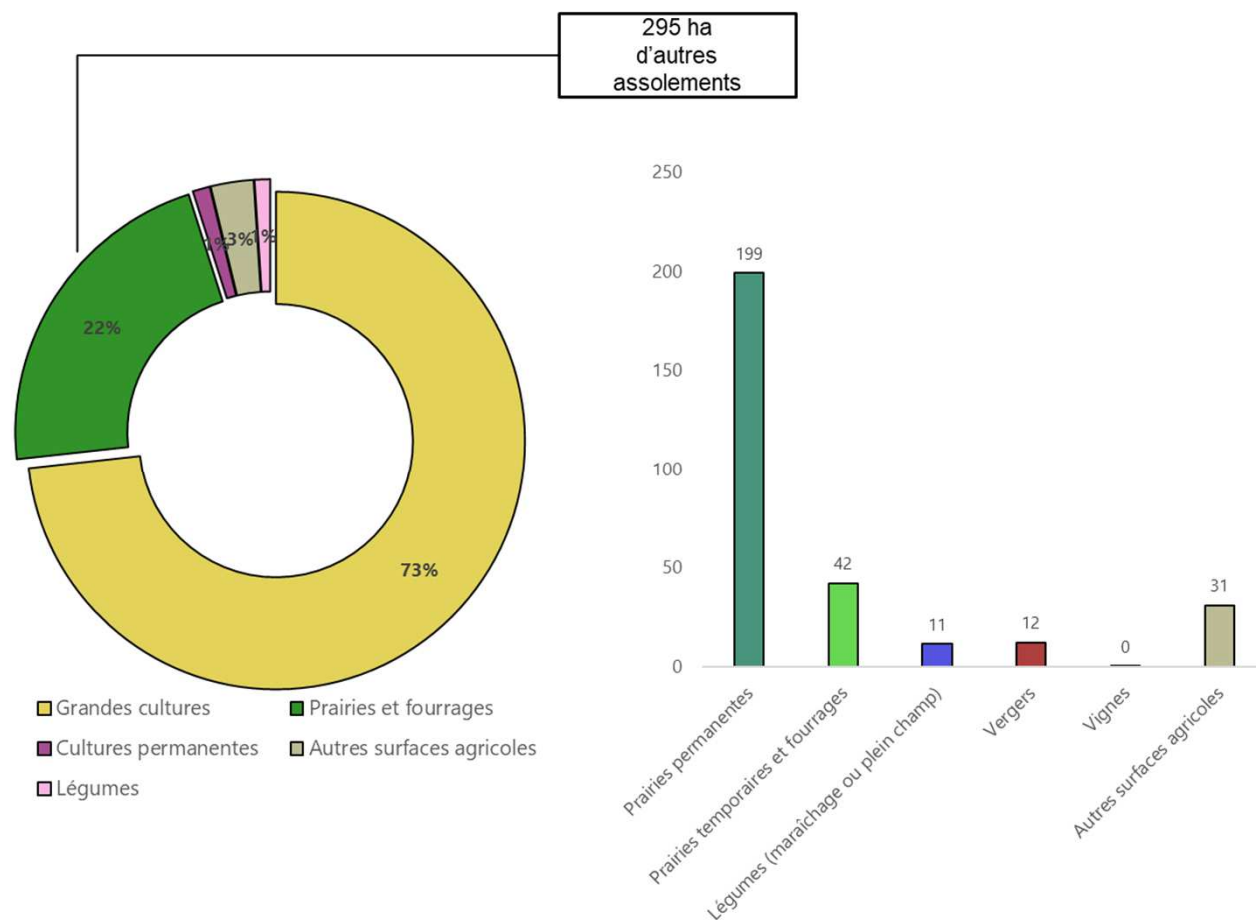
Les productions agricoles



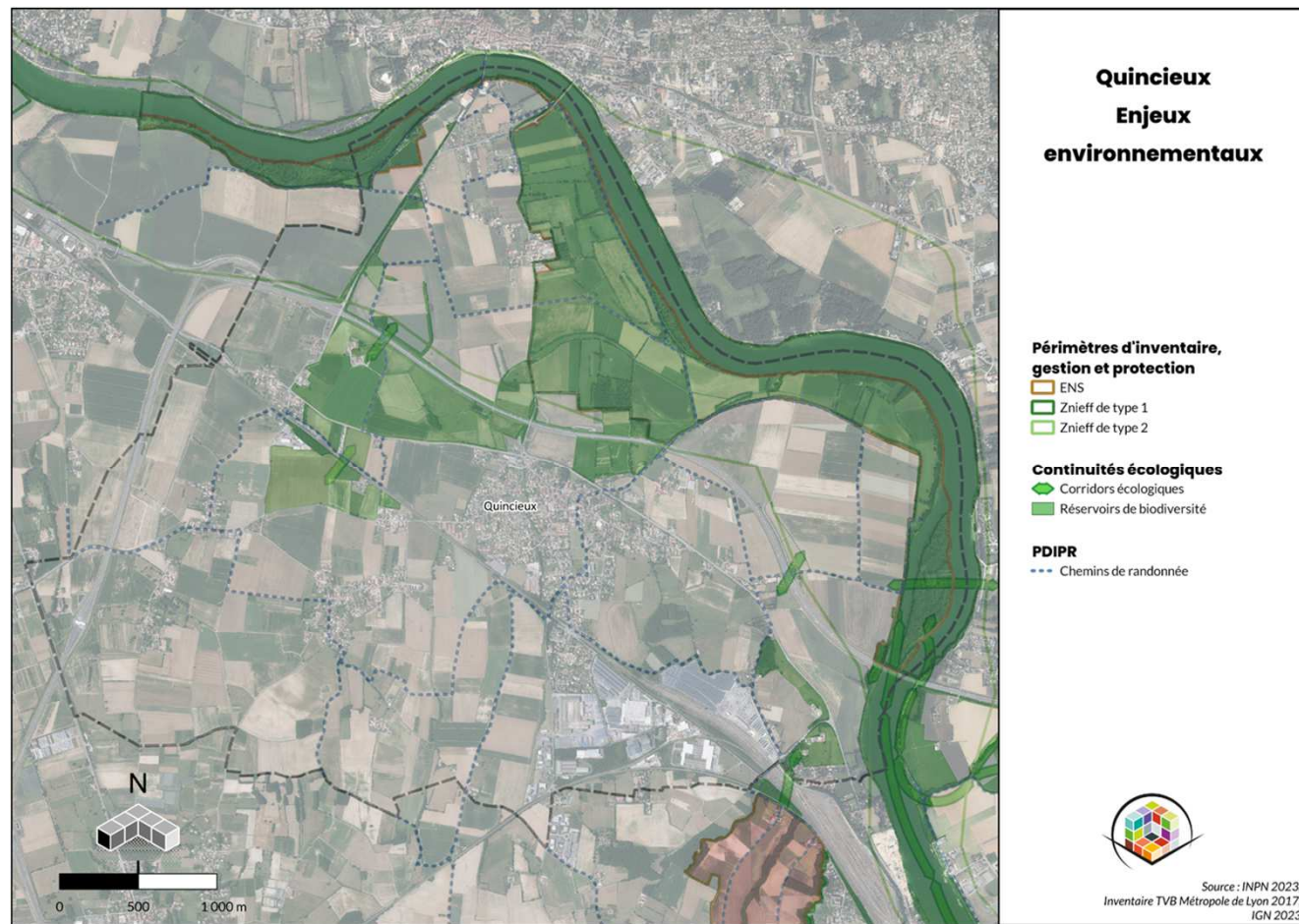
Les productions agricoles



Les productions agricoles



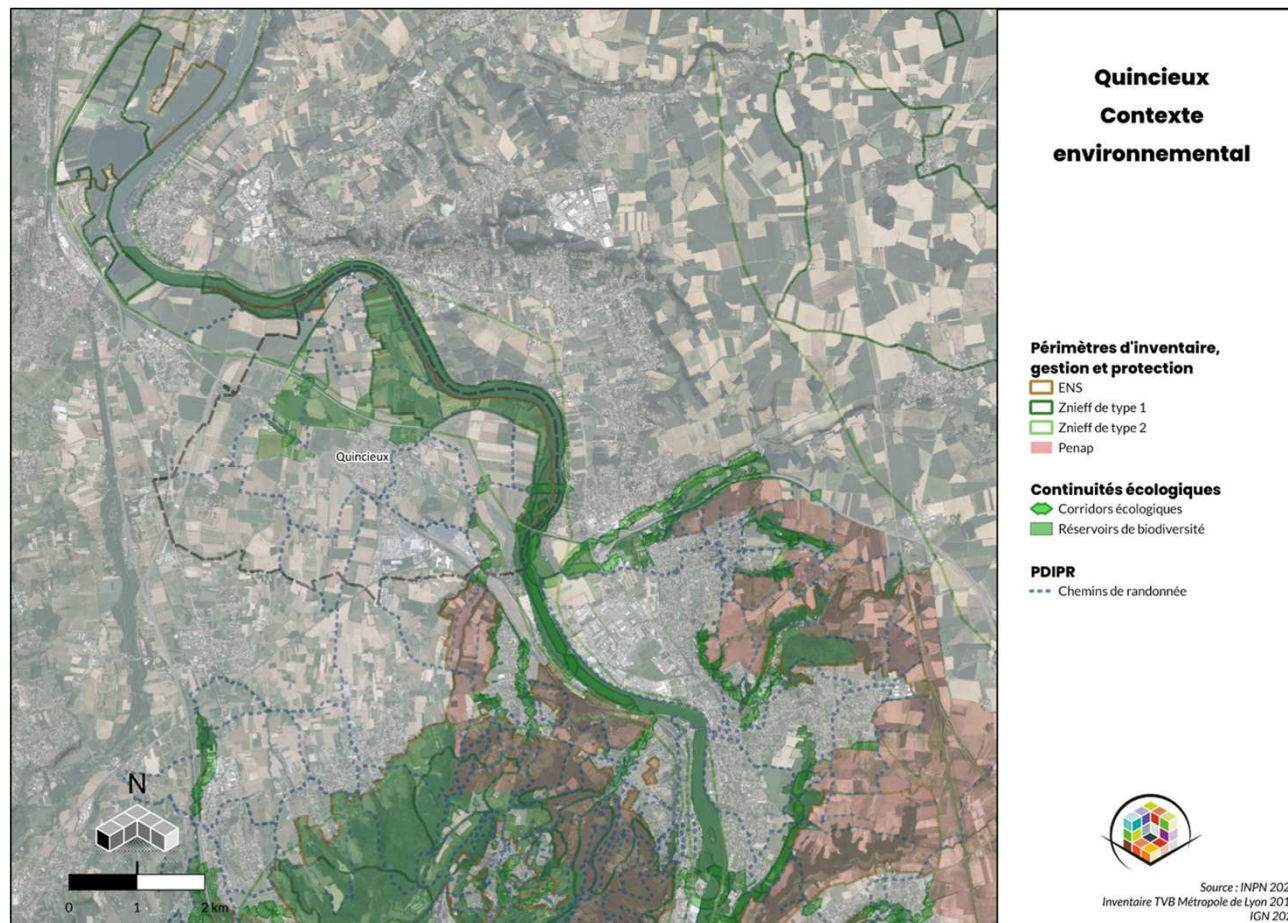
Les enjeux environnementaux



Les enjeux environnementaux



Les enjeux environnementaux



Le dispositif PENAP

POUR PROTÉGER DURABLEMENT LES ESPACES
AGRICILES ET NATURELS

PENAP : qu'est-ce qu'un PENAP?

C'est un **outil d'aménagement du territoire** permettant de préserver à très long terme et mettre en valeur des espaces naturels et agricoles :

- Créé par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005
- Prise de compétence par l'assemblée départementale en 2005 et lancement du dispositif en 2010 sur le territoire du Grand Lyon
- Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon exerce de plein droit, en lieu et place du Département, la compétence PENAP sur son territoire

PENAP : à quoi sert un PENAP?

A lutter contre le **processus d'étalement urbain** qui concerne l'ensemble du territoire y compris des secteurs agricoles à forte valeur ajoutée et des espaces naturels remarquables

A soutenir, par **un programme d'actions**, l'activité agricole et les projets de préservation, restauration des ressources environnementales

Pour répondre aux **besoins des habitants** en termes d'alimentation de proximité, de cadre de vie, de loisirs de nature, de qualité des ressources environnementales (biodiversité, eau potable...) et de lutte contre les risques naturels (inondation, érosion des sols...)

Les outils mis à disposition par le législateur

Le périmètre d'intervention : une protection renforcée

- Compatible avec le SCOT
- S'inscrit dans les zonages A et N du PLUH, sans modifier la réglementation attachée aux zonages
- La réduction d'un périmètre nécessite un décret interministériel

Le programme d'actions

- Le programme définit les orientations de gestion et de valorisation en faveur de l'exploitation agricole, de l'exploitation forestière, des espaces naturels et des paysages
 - Encadre le soutien financier de la Métropole de Lyon aux porteurs de projet
- 

Les outils mis à disposition par le législateur

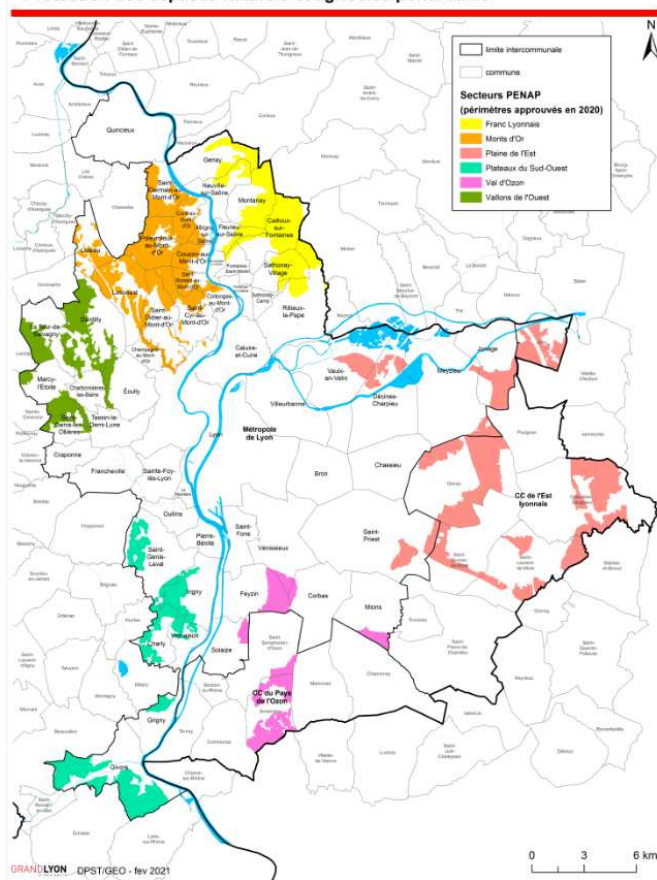
La maîtrise foncière

- au service du programme d'actions
- Les acquisitions peuvent se réaliser après information des communes (art. L113-24 et 25 du code de l'urbanisme) :
 - ▶ à l'amiable ou par expropriation (sous DUP), par la Métropole ou, avec son accord, par une commune
 - ▶ par exercice du droit de préemption SAFER-PENAP

Le déploiement du dispositif sur l'agglomération lyonnaise

Périmètres PENAP* de l'agglomération lyonnaise

* Protection des espaces naturels et agricoles périurbains



Sur la Métropole de Lyon :

- 6 périmètres PENAP sur 46 communes
- 9 836 ha

► Soutien aux projets individuels ou collectifs :

- Programme PSADER-PENAP 2010-2016 : 92 actions soutenus pour un montant de 3,2M€
- Depuis 2018, nouveau dispositif d'aide territorialisé via des appels à projets : 79 projets aidés pour un montant de 1,7M€

Un programme d'actions 2024-2029 en construction

Orientation foncier : assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture et favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations

Orientation activités : viabiliser et valoriser les activités agricoles et forestières

Orientation environnement : préserver et renforcer la qualité environnementale d'un territoire au riche patrimoine agricole, naturel et paysager

Orientation sensibilisation : favoriser l'investissement des collectivités et des collectifs agricoles et naturalistes dans le projet agricole et environnemental du territoire

Périmètres de Protection des Espaces Naturels
et Agricoles Périurbains

Programme d'actions
Secteur « Les Monts d'or »

2018-2023

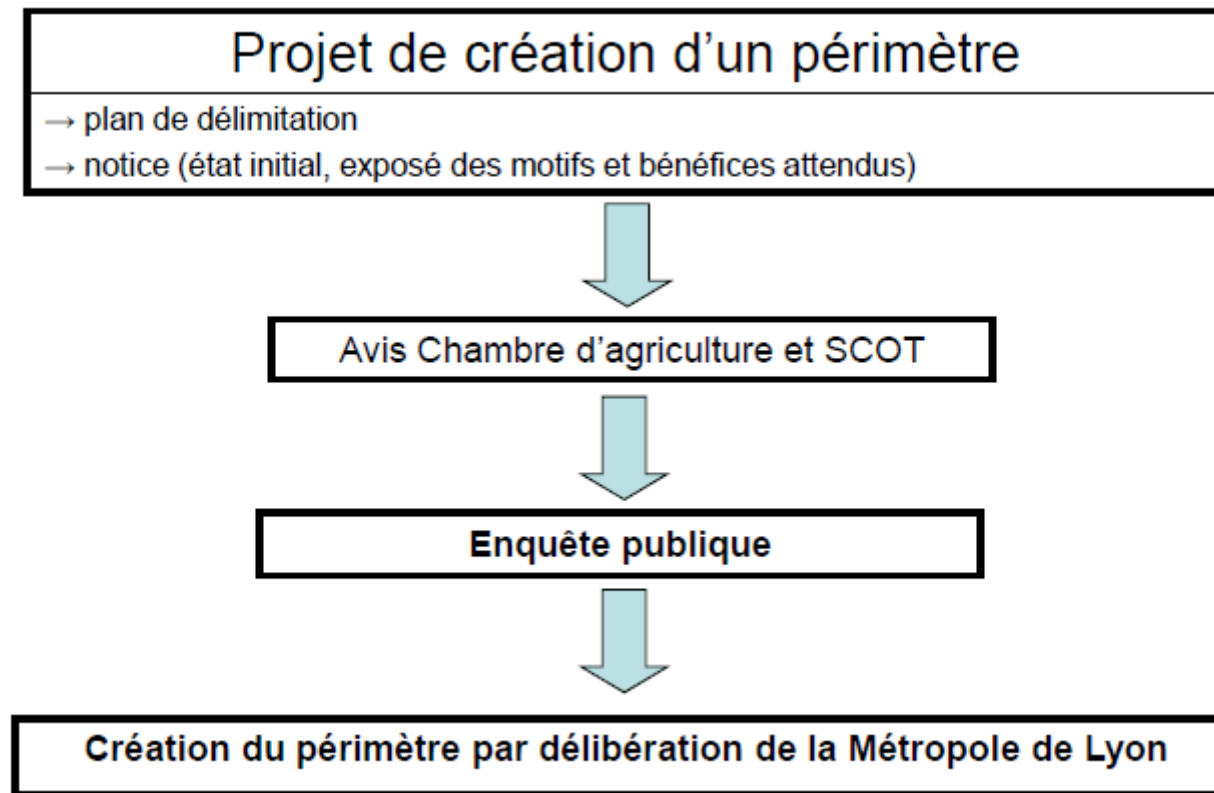


la métropole
GRAND LYON

Source : Laurence Damière

Version du
12 novembre 2018

Procédure de création d'un périmètre



Calendrier de mise en œuvre

5 avril 2023 : accord du conseil municipal pour engager la démarche PENAP

Juin à octobre 2023 : définition du projet de territoire et du projet de périmètre

novembre 2023 : délibération du conseil municipal sur le projet de périmètre d'intervention

décembre-janvier 2024 : avis des personnes publiques associées : Chambre d'agriculture et SCOT

février-mars 2024 : enquête publique

septembre 2024 : approbation par le Conseil de métropole du périmètre PENAP

